



Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 17 janvier 2026

Côte d'Azur

L'ASSEMBLEE GENERALE ordinaire, statutaire et annuelle du SPIRIDON CÔTE d'AZUR a été dument convoquée conformément à ses statuts :

- Par annonce dans le n° 225 de septembre 2025,
- Par courriel et courrier individuel adressé aux adhérents le 18 novembre 2025.

Cette Assemblée Générale s'est tenue dans la Salle des mariages de TOURRETTES-LEVENS. L'émargement des présents et représentés mandatés par « Pouvoir » a permis d'atteindre le quorum statutaire pour délibérer valablement. Selon la feuille d'émargement 95 adhérents sont présents ou représentés.

Le Président de séance, Michel BABBINI, a ouvert les débats par l'accueil et les vœux aux participants ainsi qu'aux invités présents ou représentés.

Le Président de séance a fait la présentation de l'ensemble des 10 membres du Conseil d'administration ayant assuré la responsabilité des activités du SPIRIDON pour l'exercice 2025.

1)-RAPPORT d'ACTIVITE : Il a été présenté, diaporama à l'appui, par chacun des membres du Conseil en charge d'un secteur d'activité :

- EFFECTIFS : 151 membres : effectif en légère baisse. La présentation graphique fait apparaître les répartitions par tranches d'âge, par sexe, ainsi que la répartition géographique Var, A.M. et autres départements.

- La FOULEE : Les trois numéros annuels ont été assurés et diffusés sur le site internet de l'association. Les rubriques administratives, le calendrier, les résultats et classements, la programmation des déplacements ont été en charge de membres du Conseil. Les « articles » des adhérents occupent toujours un tiers de chaque numéro, mais le champ des rédacteurs devrait s'élargir ! Le Comité de lecture réuni régulièrement, assure cet ensemble de travail collectif. Dans un souci de communication moderne « la Foulée » est désormais en consultation dématérialisée.

- CHALLENGE SPIRIDON : Pour 2025 il s'est disputé sur 44 épreuves (1 report). Les courses sélectionnées par le Conseil du Spiridon sont retenues pour un bon équilibre géographique Var et AM, littoral et moyen ou arrière-pays, route et trails, distances et qualité d'organisation et de déroulement. 77 spiridoniers dont 3 équipes y ont participé, très régulièrement pour certains.

Pour 2026, la sélection comporte 35 courses sur route et 12 trails soit 47 épreuves. Nous déclinons 2 challenges parallèles : route et trail associés et le trophée J.L. Andreotti. Chaque lauréat au podium sera tenu d'avoir comptabilisé 5 courses pour le challenge. Francis VANDERSYPE fait un rappel du règlement du challenge et du trophée J.L.A. Pour le challenge individuel, seront récompensés les 3 premiers au scratch femmes et hommes ainsi que les 3 premiers de chaque catégorie femmes et hommes. L'accent est mis sur la participation au trophée J.L. Andreotti. Le règlement est complété pour le challenge individuel, concernant la référence de prise en compte des résultats.

- Le SITE INTERNET : Notre site est désormais remplacé par une nouvelle version simplifiée, qui reprend les grands thèmes de notre activité sportive pour l'année 2026. La communication se fera essentiellement par mail direct, par la page Facebook et part le groupe WhatsApp.

- Les DEPLACEMENTS : les comptes-rendus des déplacements collectifs de l'année 2025, qui ont joint le côté sportif, (marathon et autres distances), à l'aspect touristique et festif, sont présentés à l'assemblée : marathon de la côte indigo, marathon de Bucarest, le marathon de Tirana, une croisière en méditerranée et les pique-nique festifs sur différentes épreuves du challenge...

Pour 2026, un programme tout autant attractif est mis sur pied : le marathon de Ljubljana, le marathon d'Athènes, le marathon d'Albi, le semi-marathon Névache-Briançon ainsi que des pique-nique festifs.

-Présentation de la carte d'adhérent 2026 et du tee-shirt de l'année.

Ce rapport d'activité est vivement apprécié et ponctué par des applaudissements nourris...

Il est adopté à l'unanimité.

2)- RAPPORT FINANCIER : Le Trésorier, diaporama à l'appui présente les éléments de la gestion financière de l'exercice. La recherche d'équilibre est assurée par les deux principaux chapitres de recettes, et chacun pour la moitié du Budget : Les cotisations des adhérents, et les partenaires annonceurs de La Foulée.

L'indépendance du Spiridon s'appuie sur la non-sollicitation de subventions publiques en conformité avec la Charte de notre Association.

Ne figurent dans ce budget aucune charge ou recette qui soient liées aux déplacements « collectifs » présentés au rapport d'activité. Il s'agit là d'une gestion autonome.

Au titre des dépenses, il convient de relever essentiellement : les frais de fonctionnement, l'achat de matériel sportif, l'organisation de l'AG et de l'apéritif dinatoire, les charges administratives ordinaires... Toutes les fonctions exercées par les membres du Conseil sont bénévoles.

Le résultat financier de l'exercice 2025 laisse apparaître un solde positif.

Le budget prévisionnel de 2026, est proposé identique au précédent et en recherche d'équilibre sur la base de 5500.00€.

Cette bonne gestion et une qualité de services rendus aux adhérents sont fortement appréciées,

Le Rapport financier est adopté à l'unanimité.

3)- RAPPORT MORAL : Le rapport moral est présenté par le Président Francis VANDERSYPE. Les activités et la gestion du Spiridon CA doivent s'apprécier au regard de notre Charte des valeurs qui nous définissent : éthique amicale et solidaire de la pratique de la Course à pied, indépendance et autonomie à l'égard de toute influence extérieure, épanouissement et respect de la personne. Ces valeurs perdurent dans notre amicale grâce à son action permanente et la forte implication bénévole d'un grand nombre d'adhérents dans tous les secteurs d'activité, au-delà de tout intérêt personnel.

L'esprit présidant à notre présence sur les épreuves régionales, la concurrence amicale dans le challenge, la remise des nombreux trophées des « challenges du nombre » dans les courses à nos adhérents méritants au-delà des performances... c'est la concrétisation de notre Charte.

Notre indépendance à l'égard des instances fédérales nous la garantissons également par notre appréciation libre pour l'inscription des courses au Challenge et par nos exigences concernant les conditions de participation, la qualité de l'organisation, la sécurité renforcée sur les parcours. Cela a pu se vérifier tout au long de l'année.

Notre indépendance financière résulte d'un acte volontaire de notre part, notre pratique sportive nous appartient et elle n'a pas à être financée par le contribuable.

Notre indépendance et nos valeurs s'expriment dans La Foulée, sa consultation sur notre site internet par tous nos adhérents constitue les liens de communication et d'information interactives entre nous, mais nous le savons bien cette revue est aussi lue et prise en compte en dehors de nos rangs. Nous avons là aussi un devoir de qualité. Nos efforts et réalisations sur ce point sont à la hauteur de nos ambitions et devoirs.

Si nous accueillons chaque année de nouveaux adhérents, attirés par l'esprit qui règne entre nous, nous avons également un devoir de pensée et de solidarité à l'égard de ceux qui nous quittent, ou sont touchés par les aléas et évènements de la vie, pour 2025. Forts de notre fidélité à nos liens amicaux de cette année qui s'achève, le nombre important à la présente AG et l'esprit qui s'y est manifesté, nul doute que 2026 sera une bonne année, notre association a fêté ses 47 années d'existence.

Le Rapport Moral est adopté à l'unanimité.

4)- RENOUVELLEMENT du CONSEIL : Le renouvellement statutaire annuel par tiers du Conseil a enregistré 2 membres sortants ainsi que 5 postes vacants. L'appel à candidatures a été lancé dans La Foulée de septembre 2025 et renouvelé dans les convocations à l'AG. La limite de dépôt des candidatures avait été fixée au 11 janvier 2026.

A cette échéance, deux membres sortants ont fait acte de candidature.

Ont donc été élus pour 3 ans :
- Jean Michel BOIGEY
- John-Lee OLIVIER

Quatre postes du conseil reste donc vacant pour l'année 2026.

L'Assemblée unanime valide ces élections.

L'ordre du Jour étant accompli, le Président de séance, après avoir renouvelé les vœux du Conseil à l'ensemble des participants, déclare close l'Assemblée générale de l'exercice 2025.

Le Président de séance :
Michel BABBINI

Le Président du Spiridon CA :
Francis VANDERSYPE